



Question sur un licenciement économique

Par **claire21**, le **10/01/2008** à **15:55**

Bonjour, j'ai eu un licenciement économique abusif. Je suis au prud'homme avec mon ancien patron qui a été condamné par les prud'hommes à me verser ce que j'ai demandé. Peut-il faire appel une deuxième fois ? Peut-il également changer mon licenciement économique en un licenciement pour fautes graves ou autres ? Les prud'hommes trouvent beaucoup à redire sur mon licenciement, soit disant économique, mais je pense que mon ancien patron veut pas payer, se qu'on lui demande de me verser, peut-il encore refuser de payer ? Est-ce qu'il faut que je signale à mon avocat ou lors de ma prochaine convocation au prud'homme qu'il salit ma réputation dans la petite ville dans laquelle je demeure en tenant des discours infects à mon égard ?

Merci d'avance pour vos réponses